



Délibération n° 33 / 2020

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
07 JUL. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.E.R.A.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. ARDAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme CALMES Anne-Marie (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gérard SABLOS (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux - Demande de subvention pour la création d'un CLSH à l'école Lucie AUBRAC

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement 2020 il convient de solliciter les plus larges aides possibles sur des opérations d'investissement structurantes telles que la création d'un CLSH à l'école Lucie AUBRAC

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à s'élève à 762 065 € HT.

Il est proposé de solliciter auprès des co-financeurs que sont la CAF, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Métropole de Montpellier, des subventions d'investissement pour un montant le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** ces demandes de subventions auprès des organismes précités selon le plan de financement suivant :

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 33/2020

Objet : Travaux - Demande de subvention pour la création d'un CLSH à l'école Lucie AUBRAC

Subvention CAF	762 065,00 €	228 619,50 €	30%
Subvention Etat (DETR)	762 065,00 €	114 309,75 €	15%
Subvention Conseil Régional	762 065,00 €	114 309,75 €	15%
Subvention Conseil Départemental	762 065,00 €	114 309,75 €	15%
Subvention Montpellier Méditerranée	762 065,00 €	38 103,25 €	5%
Autofinancement Commune	762 065,00 €	152 413,00 €	20%
Coût total du projet	762 065,00 €	762 065,00 €	100%

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN